Phytolicence - Local phyto et stockage des produits lors du transport

Nature - Jardins

Continue

Durée

4h

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Attestation

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

Au terme de cette formation, le participant aura une connaissance théorique lui permettant de réaliser, au niveau de son entreprise et dans les véhicules de celle-ci, un produits phytopharmaceutiques en adéquation avec la législation sur ces produits mais aussi la législation routière et de protection des travailleurs.

Types de phytolicence concernés : P1 / P2 / P3

La présente formation a pour but d'expliquer aux apprenants les différents aspects des législations en matière de stockage des produits phytopharmaceutiques en deh pendant le transport. Chaque chapitre de la formation explique un aspect concret de la législation afin que l'apprenant puisse apprendre progressivement. Au terme, l'a sera capable de réaliser un diagnostic de ses infrastructures de stockage des PPP afin que son entreprise puisse rester en conformité vis-à-vis de la législation en vigue formation va également apporter à l'apprenant l'information suffisante pour lui permettre de réaliser, le cas échéant, des travaux de mise en conformité.

De plus, l'apprenant aura acquis les compétences nécessaires afin de réaliser une sécurisation des produits phytopharmaceutiques lors de leur transport dans ses véhi professionnels. Cet aspect du stockage est peu pris en compte alors qu'il est directement lié à la législation sur la protection des travailleurs et au code de la route. En t pollution, la formation abordera les cas particuliers des pertes de chargement de produits phytopharmaceutiques ou la déchirure de leurs contenants (emballages, etc. notamment lors d'accidents.

Cette formation est agréée et donne l'accès à **1 unité** de formation continue dans le cadre de l'arrêté ministériel du 24/05/2016 exécutant l'arrêté du Gouverne wallon du 28/04/2016 relatif à la formation initiale et continue et à l'évaluation des connaissances nécessaires pour **l'obtention et le renouvellement d'une phytolicence**.

Pour tout renseignement sur la phytolicence en Région Wallonne, consultez le site web de référence : https://www.pwrp.be/phytolicence *(https://www.pwrp.be/phytolicence)* .

Programme

Introduction

Base légale

- Européenne
- Belge
- Wallonne

Le local phyto

- Permis d'environnement
- Implantation du local phyto
- Caractéristiques du local phyto
- Gestion et accès au local phyto
- Obligations du gestionnaire

Le stockage des PPP dans les véhicules

- Quantités qui peuvent être transportées
- Contenants autorisés pour le transport de produits chimiques
- Bases au terme d'arrimage du chargement

Cas pratiques

Séance de questions-réponses